

Lancement En Affaire (LEA)



Etape intervenant en phase de démarrage du projet, la réunion de lancement permet de s'assurer de l'**adhésion** et de la **compréhension** de toutes les parties prenantes et que tous sont d'accords sur les objectifs à atteindre.

La réunion de lancement dite Lancement en affaire et communément appelée **LEA** vise à **partager** et à **revoir** l'ensemble du projet afin de veiller à ce le projet démarre dans les meilleures conditions :

- La **définition** du projet, son périmètre, les objectifs, les contraintes.
- L'**identification** des parties prenantes influentes sur le projet
- L'**introduction** du Chef de projet / chargé d'affaire et de son équipe.
- La liste et l'**estimation** autant que possible des **risques** et des **parades & solutions** associées.

La réunion de lancement en affaire est sous la responsabilité du **Chef d'agence** qui **planifie** et **convie** les différentes parties prenantes.

Pour aider les managers dans cette étape, une **fiche Lancement en Affaire** a été établit : Elle liste un certain nombre d'aspect (technique, logistique, achats, ...) à évoquer au cours de cette réunion.

Etant sous-système qualité ISO9001, la **formalisation** de cette étape essentielle est obligatoire au-dessus d'un certain seuil financier de l'affaire définit par le Chef d'agence et selon les spécificités propres au projet/ affaire (nouveau client, complexité, ...). La fiche de Lancement En Affaire (LEA) devra constituer obligatoirement le dossier de l'affaire.



Intitulé : La réunion de Lancement / Durée : 1.29min
 Réf. QUTBV003 / Source : ExecutionProjet.fr